

URBANISME

-AVIS D'ANNONCE DE PROJET-

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

DEMANDEUR	GARDEN IMMO S.R.L.
SITUATION DU PROJET	Rue des Brasseurs, 13 à Marche-en-Famenne division 1, section A n° 248/2H
NATURE DU PROJET	<u>transformation d'une habitation comprenant des bureaux et un logement en 3 appartements</u>
MOTIF DE L'ANNONCE	Ecarts au guide communal d'urbanisme (aire urbaine de bâti continu - périmètre du centre ancien protégé): -2.3.1.6.1 : Hauteur générale: hauteur supérieure à 3 m (+/- 3,10 m); -2.3.1.6.3 : Volumétrie de toiture: toiture plate du volume secondaire et non à versant(s); -2.3.1.11.2 : Matériaux de toitures: revêtement de terrasse sur plots ou solives; -2.3.1.14 : Prescriptions applicables aux espaces privés non bâtis: au moins un emplacement de stationnement par logement (4 emplacements manquants);
REFERENCE DOSSIER	PU/2024/173

Le dossier peut être consulté **sur rendez-vous** tous les jours ouvrables au Département Urbanisme de la Ville.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Département Urbanisme.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24/06/2025 au 08/07/2025 au Collège communal :

- par courrier recommandé à l'adresse suivante :
Collège communal
Boulevard du Midi, 22
6900 Marche-en-Famenne
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@marche.be

Toute réclamation transmise par courrier ou par courrier électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Les réclamations n'ayant pas fait l'objet d'un accusé de réception seront considérées comme non réceptionnées et ne seront pas prises en compte dans le cadre de la procédure d'instruction de la demande.

A Marche-en-Famenne, le 18 juin 2025